

Bouilleurs de cru

M. le Président fait connaître au Conseil que l'article 5 de la loi du 30 juin 1916, stipule que toute distillation de vins, cidres, poirés, marcs liés et fruits doit être opérée en atelier public établi conformément à l'art. 12. de la loi du 22 avril 1905.

Un local ou un emplacement communal doit être mis à ce sujet à la disposition des bouilleurs de cru.

Le Conseil, après en avoir délibéré, met à la disposition des bouilleurs de cru l'entrée des sous-sols de la Mairie où la distillation pourra avoir lieu le Jeudi, de 9 heures du matin, à 6 heures du soir.

Prairie des îles.

Le Conseil invite M. le Maire, à prévenir M. Binois, nourrisseur, à Casary, de laisser dans la prairie des îles, un passage de 5 à 6 mètres le long de la Rivière d'Yvette, pour permettre au public d'aller s'y promener conformément au testament Blondin et à son bail.

Curage de la rivière d'Yvette

Le Conseil est d'avis que M. le Maire fasse procéder au curage de la partie de la rivière d'Yvette ~~qui~~ incombant à la Commune.

Chemin de Grande communication N° 68

Over.

Le Conseil, en vue de l'écoulement régulier des eaux, et par suite, de l'amélioration de la chaussée.

Émet le vœu, qu'il soit procédé à la construction de bordures et caniveaux, le long du chemin de Grande communication N° 68 embranchement, entre les bornes 0^k0 et 0^k150.

Société coopérative

M. le Président donne lecture au Conseil d'une lettre de remerciement qui lui a été adressée ^{par} M. Formé Administrateur délégué de la société coopérative, et à laquelle une subvention avait été votée par le Conseil dans une précédente réunion.

Supplément de traitement à la Directrice de l'école de filles.

Le Conseil décide qu'un supplément de traitement sera versé à la Directrice de l'école de filles.

Chaussures.



Citation.



sera, à partir du 1^{er} Octobre prochain, égal à celui du Directeur de l'école de Parcours, soit de 600^f par an.

Le Conseil décide qu'une distribution de chaussures sera faite, comme les années précédentes, à l'approche de l'hiver, aux enfants fréquentant les écoles.

Le Lieutenant-Colonel Rolles, commandant le 28^e Régiment d'Infanterie, cite à l'Ordre du Régiment

Le soldat Haret Gaston C.M. 1 Mitrailleur très courageux, au front depuis le début de la campagne. Cité le 28 septembre 1915, en se portant à l'avant des tranchées ennemies.

Fait et délibéré en séance, à la Mairie d'Orsay, les jours, mois et an susdits.

Julien *[Signature]*
[Signature] *[Signature]*

Séance du 21 Octobre 1916.

Convocation.

Du mardi 17 Octobre, 1916.
Convocation du Conseil municipal pour le Samedi 21 Octobre 1916, à 8 heures du soir, à la Mairie, afin de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Maire.

[Signature]

En l'an mil neuf cent seize, le Samedi 21 Octobre, à 8 heures du soir, les Membres formant le Conseil municipal de la Ville d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. [Signature]

Maire.
 Etaient présents: M. M. Capostolle, Maire,
 Charton, Legros Adjoint, Olivier, Griegoire
 Girard et Joyelle.
 Etaient absents M. M. Ecceur, Racary,
 Carogue, et M. M. Druet, Couvê, Bissan
 Agassant Paul, Galtier.
 M. Girard est démissionné pour remplir
 les fonctions de Secrétaire, et le procès
 verbal de la dernière séance lui est adopté
 sans observation.

2^e Emprunt de la
 défense nationale

M. le Président donne connaissance au
 Conseil, de la circulaire préfectorale en date
 du 14 Octobre, présent mois, relative à la par-
 ticipation de la Commune, au 2^e Emprunt
 de la défense nationale.

Le Conseil,
 Après délibération: et examen de la si-
 tuation financière de la Commune.
 Considérant que les fonds communaux
 ne s'élevaient, pour le moment, qu'à 3.189^{fr}
 somme strictement nécessaire pour assurer
 le paiement des dépenses courantes,
 Que la participation de la Commune
 à cet emprunt est subordonnée au versement
 par l'Etat, de 50 cts de centimes commu-
 naux de 1915.

De plus, que les sommes dues à la com-
 mune et au Bureau de Bienfaisance
 provenant du legs Blondin s'élevaient à
 66000^{fr}; que l'Administration préfectorale
 de faire hâter la liquidation de ce legs, dont
 est chargé M. Hennier, rue, Boulevard
 de la Seine 76, à Versailles.

Regrette de ne pouvoir, pour ces motifs
 faire participer la Commune, à cet emprunt
 dont le but est de soutenir la lutte contre
 l'ennemi.

Supplément de traitement annuel, de la
 Directrice rectrice de l'école de Filles, en rétablisse-
 ment de l'école de Filles.

provisoirement, à partir du 1^{er} Octobre dernier
à la somme de 650^f.

Chemin de la butte
Sainte-Catherine

Le Conseil demande à la Commune de Ville-
bon, que le chemin de la Butte Sainte-Ca-
therine, reste comme précédemment, mi-
troyen dans toute sa longueur, entre les
deux Communes de Villebon et Orsay
et par suite, sollicite de l'Administration
supérieure, une révision cadastrale.

Œuvres de Guerre

Lecture est donnée d'une lettre de
Monsieur le Préfet, Président du Comité
des Œuvres départementales de guerre.
Le conseil accueille favorablement la
demande de subvention, et vote, à cet effet,
Cinquante francs, sur les fonds libres
de l'exercice en cours.

Evocation
de l'ancien presbytère

M. le Maire expose au Conseil que
M. Formic, Administrateur de l'église
de la société coopérative, de défense
mutuelle d'Orsay, lui a exprimé le
désir de louer au bail, l'ancien pres-
bytère, pour y installer un maga-
sin de vente.

Le Conseil,

Considérant que ce logement n'est
pas libre actuellement et qu'il est
nécessaire pour différents services com-
munaux,

Décide qu'il ne peut prendre d'en-
gagement pour la location de cet im-
meuble.

Legs Blondin

Acte est donné à M. le Maire, des
communications qu'il a faites concer-
nant le legs Blondin.

Citation

Le Général Bussat, commandant la
138^e Brigade d'Infanterie, cite à l'or-
dre de la Brigade, le soldat dont le
nom suit :

Trérost René, Matricule 1709.
soldat de 2^e classe, 19^e Cie 304^e Rég^t.

d'Infanterie.
 Excellent soldat, travailleur, tout dévoué
 à sa tâche, gravement blessé, le 1^{er} Avril, par
 éclats d'obus, pendant, qu'il effectuait
 des travaux de défense, surgent dans son
 secteur continuellement de terribles paquets en
 gins de tranchées ennemis. Cris de Guerre
 fait et délibéré, en séance, à la Mairie d'Orsay
 les jours, mois et au ci. dessus.

Abonné par M. Christian Luyet
 Noël
 soline

Session de Novembre 1916

Convocation.

Le mardi 7 Novembre 1916.
 Convocation du Conseil municipal pour
 le Dimanche, 12 Novembre, à 2 heures
 du soir, à la Mairie, pour la tenue de la
 session de Novembre. Le Maire.
 Luyet

L'an mil neuf cent seize, le Dimanche
 12 Novembre, à 2 heures du soir, les Mem-
 bres du Conseil municipal de la Com-
 mune d'Orsay se sont réunis à la Mairie
 après avoir été régulièrement convoqués
 sous la présidence du Maire.

Sont présents: M. M. Lapostolle Maire, Charles
 Legros Adjoint, Olivier, Grégoire, Grand
 et Moyelle.

Sont absents: M. M. Secour, Racary ex-cé-
 et Caroque et M. M. Dreux, Emile Bissac
 Geltier, Agassant Faul, actuellement

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire invite le Conseil à nommer un Secrétaire. M. Girard est élu. Il donne lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté sans observation.

Apprentissage gratuit

M. le Maire rappelle au Conseil qu'aux termes de l'art. 7 du testament de M. Archangé, le Conseil doit émettre son vote pour la désignation d'enfants de familles pauvres à admettre à l'apprentissage gratuit.

Le Conseil après avoir entendu la lecture du dit article, en vertu duquel une somme de 125^{fr} est destinée à payer, chaque année l'apprentissage d'une jeune fille et d'une somme de 200^{fr} tous les deux ans, pour payer l'apprentissage d'un garçon.

On lui lit la liste des inscriptions reçues et portant les noms de Garçons.

Sé Houllée André né le 21 janvier 1903.
Filles

Sérolat Odette née le 28 février 1902
Collinet Marguerite née le 16 juillet 1903.
Rouet Yvonne née le 17 Décembre 1902

Note.
Garçons — Filles.
1^{er} tour — 1^{er} tour

Sé Houllée — Garçon	Sérolat — — — 4 voix
Sé Houllée André	Rouet — — — 1 voix
est désigné, à l'unanimité, pour l'apprentissage gratuit.	Collinet — — — 1 voix
	Sérolat Odette est désignée pour l'apprentissage gratuit.

Propositions pour les Répartiteurs

Sur la loi pour l'organisation municipale, portant article 61, que le Conseil municipal dresse chaque année une liste contenant un nombre de noms

double de celui des Répartiteurs à nom
 Citulaires.

De la Commune M. H. Olivier, Girard
 Félicité, Gégère, Agassant Paul, tous
 propriétaires.

Sur la Commune M. H. Echance à Salaise
 Guillemie Théophile cultivateur à Salaise
 Rue Paul fermier à Gif, Rapports cultivateur
 à Villejeu.

Suppléments.

De la Commune M. H. Mesnier, Touffes
 Eudocime Alexis, Berger et Charles, Chartier
 Eugène, Lichoux Eugène, tous propriétaires.

Sur la Commune M. H. Hosté cultivateur
 à St Jean des Bains, Duquie Louis,
 cultivateur à Zures, le Commandant
 Beauvais, Rentier à Zures.

Le Conseil approuve les changements
 apportés par la Commission d'Assis-
 tance, à la liste du service médical de
 1916.

A ajouter

A Retencher

Collinet René	5	Blanchard René
Van Ooteghem Lucienne	13	Champoux Marie
	17	Charles Adolphe
	18	Collinet Marguerite
	20	Collinet Emile
	26	Drouot Raymond
	29	Diard Emilien
	62	Moulin Lucien
	63	Moulin Amédée
	77	Quatron Marcel
	9	Buisson René
	10	Buisson Emile

Arrête au chiffre de soixante huit
 le nombre des personnes qui bénéficient
 du service médical gratuit soit 917.

Service
 médical gratuit

Maire à prélever sur les fonds libres de l'exercice courant, la somme de 1051¹⁵ douze cent quatre-vingt-trois pour M. Cazior, et 307⁸⁵, pour Mme Girard.

Subvention au Cantonnier Le Conseil décide d'allouer une subvention de cinquante francs. à M. Baillet-Latour, Cantonnier-Chef, domicilié à Orsay, et prie Monsieur le Préfet, d'autoriser M. le Maire à mandater la dite somme sur les fonds libres de 1916.

Indemnité au Gardien Le Conseil est d'avis d'accorder à M. Jumeau, nouvellement nommé au poste de Gardien de Champêtre, d'Orsay, une somme de quatre francs, afin de l'indemnifier de ses frais de déménagement.

Exercices du Facteur Le Conseil décide d'allouer 10⁰⁰ d'écran au facteur qui dessert laairie, cette somme sera mandatée sur le crédit des dépenses imprévues du Budget primitif de l'exercice en cours.

Prête au profit de la cantine scolaire En raison du nombre toujours croissant d'enfants admis à la cantine scolaire et aussi de la vie chère, le Conseil est d'avis qu'une quote soit faite à domicile, dans la Commune, afin de pourvoir aux dépenses annuelles.

Cinéma A l'unanimité, les Membres du Conseil, en raison des circonstances actuelles, refusent formellement les autorisations de mandater par des Entrepreneurs de travaux

Signe de Paris à Chartres Le Conseil demande à la Compagnie Chemin de fer de Paris-Chartres, que le chemin d'accès à la gare nouvelle d'Orsay, partant de la route nationale 188, et passant le N° 7, aboutisse au point du chemin N° 2 des Bois, ainsi que le prolongement du chemin N° 4, qui aboutit sur le chemin N° 7, soient construits d'une façon régulière afin d'assurer l'accès facile pour les voitures et les piétons, c'est-à-dire avec bords

*Deliberation
annulée avec
plusieurs bornes.*

carrière aux blocs et empierrement.
 Récompenses M. Girard fait la proposition qui est adoptée de décerner un diplôme aux jeunes gens ou jeunes filles qui se sont distingués en aidant leurs père ou mère dans leurs travaux agricoles, pendant la guerre, au moment où leur père ou leurs frères sont mobilisés.

Diverses communications.
 Le Conseil donne acte à M. le Maire des communications qui il a faites concernant
 1^o Les Bénévoleries 2^o Le legs Blondin
 3^o Sur la culture des terres abandonnées
 4^o Sur le charbon.

Citations.
 Le Général commandant la 74^e Brigade d'Infanterie, cite à l'ordre de la Brigade M. Bousteil Mathurin caporal au 80^e Régiment d'Infanterie.
 Caporal d'une grande bravoure. Le 3 Juin 1916, apprenant qu'un de ses camarades avait été tué en avant des lignes, est allé le chercher, puis a terminé la reconnaissance.

Le Général Lignier, Commandant, Le Colonel commandant le 46^e Régiment d'Artillerie, cite à l'ordre du Régiment, M. Huet Charles André téléphoniste à la 1^{re} B^{ie}, Artillerie avec le plus grand soin les lignes téléphoniques du Groupe, au moment même où elles venaient d'être occupées (Journal du 1^{er} Février 1916.)
 Croix de guerre.

Le Colonel commandant la 79^e Brigade d'Infanterie cite à l'ordre de la Brigade M. Bonnefer Eugène N^o M^o 15966 9^e Cie du 154^e Régiment d'Infanterie.
 A fait preuve de beaucoup de courage et de dévouement, en allant le 29 sept. rechercher plusieurs chasseurs à pied blessés en avant de nos lignes, les sauveant

Assistance
aux Vieillards

d'une mort certaine. Quir de Guerre.
Le 5 Octobre 1916. Le Colonel Grogber
Le Conseil donne un avis favorable aux
demandes suivantes:

- 1^o Receveur Augustoné le 1^{er} Septembre 1846
à Neuvicourt arrondissement de Belfort & Haut
Rhin, écrivain de St. Pol sur Mer (Nord), sans
ressources. Admis en 2^o partie, sous réserve
qu'il optera pour l'assistance ou l'allocation
des réfugiés dont il est titulaire.
- 2^o Pierre Girard époux de Marie Gruvograd née
le 24 Octobre 1861. Sans ressources incurable
Admis en 1^o partie, sous réserve qu'elle
optera pour l'assistance ou l'allocation
des familles des mobilisés, dont elle est titulaire.
- 3^o Mme Floret Admise en 2^o partie, Donne
un avis favorable à la proposition de l'Assi-
stance à domicile.

Assistance
aux femmes en
 couches.

- Les demandes suivantes sont admises:
- 1^o Femme Reberque née Goussard, sans
ressources, salariée, le mari mobilisé Admise.
 - 2^o Femme Jouastel née Cornelle, sans
ressources, salariée, sur le point d'avoir son
8^e enfant. Admise.
 - 3^o Femme Dieudonné née Coindreau, sans
ressources, salariée, son 4^e enfant, le mari
mobilisé. Admise.

Assistance
aux familles nombreuses

Genet Charles Epoux, sans ressources, ayant
4 enfants au-dessous de 13 ans. Admis.

Ligne de Paris à
Chartres, Chemin
de la nouvelle gare.

Le Conseil demande à la Compagnie des chemins
de fer de l'Etat que 1^o le chemin d'axe
partant de la Fortification 188, pour
aboutir à la gare des voyageurs soit mis
de niveau, pavés et bordures.

2^o Que le chemin rural N^o 7, dit de
Rocheval-Cray, dérivé partant d'un
point de ce chemin, pour aboutir au
chemin rural N^o 4, d'Orsay à Courtalain
soit également, soit construit de la même
manière que ce dernier, c'est-à-dire avec

Marché de Gré à Gré
Gabriel

fondation en blocage, pierres cassées, et cylindré.
M. le Maire dépose au bureau, un marché de gré à gré, qui il a passé avec M. Gabriel Entrepreneur à Ouzay, pour l'enlèvement des boies, ordures ménagères et non industrielles et herbes provenant du nettoyage des trottoirs, à faire en 1917.

Le Conseil l'a approuvé dans tout son ensemble, et invité M. le Maire de le remettre à l'approbation de Monsieur le Préfet.
Fait et délibéré, en séance, à la Mairie d'Ouzay, les jours, mois et an ci-dessus.

A. Girard B. Chiron ^{Le Maire}
~~Epoux~~ ~~Vegete~~ ~~Stalier~~

Session de février 1917

Convocations -

Du mardi 6 février 1917.
Convocation du Conseil municipal, pour le Dimanche 11 Février, prochain mois, pour la tenue de la session de février.

Le Maire.
Abel Chiron

Le mardi 13 février 1917, le Conseil municipal, après avoir été régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu or-

diraire de ses séances, pour la présidence
M. Lapostolle, Maire.
Présents M. M. Lapostolle Maire, Charton Secrétaire
adjoint, Carillet, Escour, Racary
Grocqire, Girard, Nojelle et Paroquet
A la majorité des voix, M. Girard a été
désigné pour remplir les fonctions de
Secrétaire, puis il donne lecture du
procès verbal de la dernière séance, qui
est adopté sans observations.

Chemins
de la Butte Ste
Catherine.

M. le Maire communique au Conseil, munici-
pale une délibération du Conseil de Ville
en date du 10 Décembre 1916, relative
à la largeur du chemin de la Butte Ste
Catherine.

Après délibération, l'assemblée municipale
décide, qu'en raison des circonstances actuelles
elle demande à maintenir le statu quo.

Prêt de M.
Bunau Varilla

M. le Maire expose au Conseil qu'il a emprunté
M. Bunau Varilla propriétaire à Ersay, au
nom de la Commune, la somme de 2000^f, pour
achat de charbon et vente aux familles des mobi-
lisés, des Réfugiés et du Bureau de Bien-
faisance.

cette somme n'a pas
été empruntée mais
doit l'être.

Ce prêt est fait, sans intérêt, et devra être
remboursé à la fin des hostilités ou plus tôt
si la campagne d'achats et de vente de charbon
faite par la Commission, essai au paravent
Et le Conseil ratifie le dit prêt, et accepte les pro-
positions faites par M. Bunau Varilla.

Il y a erreur dans la
révisé, c'est va emprunté
qu'il faut lire
orsay 7 Mars 1917

Conformément aux Instructions de Honnorable
le Ministre de l'Agriculture, au sujet de l'appli-
cation de la Loi du 6 Octobre 1916, le Conseil
désigne M. M. Racary et Paroquet cultivateurs
conseillers municipaux, pour assister M. le
Maire et décide de leur adjindre M. M. Girard
Escour, Carillet pour faire le partage des
terres, mis en culture.

Le Maire
M. Lapostolle
M. Charton Secrétaire
M. Carillet
Certains
incultes.

Commission.

base du pain

Et le Conseil est d'avis que M. le Maire attende
la nouvelle réglementation sur le pain, avant

Chemin d'accès
à la nouvelle Gare

Signe
de Paris à Chartres

de prendre une décision à ce sujet.
M. le Maire dépose sur le Bureau la lettre
de Monsieur le Ministre des Travaux publics,
adressée à Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise
en date du 23 janvier dernier, et relative à la
demande du Conseil municipal d'Orsay,
c'est-à-dire, que le chemin d'accès à la chef-
de voyageurs de la station d'Orsay, sur la
ligne de Paris à Chartres, est bien piévé
avec des caniveaux pavés et des bordures.
Il sera exécuté conformément au projet.
Toutefois le Conseil fait observer que contra-
irement au 2^e alinéa contenu dans la lettre
précitée, le chemin n° 7 dit du rocher
d'Orsay, est bloqué, empiété et qu'il est
encore dans cet état préjudiciable, malgré les
nombreux charrois qui y sont faits jour-
nellement par la Société des Travaux publics.

Vente des peupliers
du harnier et
long de l'Yvette

M. le Maire expose au Conseil qu'il y a
actuellement près du harnier et le long
de l'Yvette 39 peupliers qu'il y aurait
avantage à les arracher et à planter de
jeunes arbres à leur place.

Le Conseil

Considérant que ces arbres sont en partie
appartenant à la Commune, et qu'étant
arrivés à leur maturité, il y a urgence
à en planter d'autres à leur place.

Monsieur le Préfet, en raison des
événements actuels, d'autoriser M. le Maire
à procéder à une vente à l'amiable, au
meilleur des intérêts de la Commune.

Abattage
des platanes
du Boulevard
Dubreuil

Le Conseil émet le vœu que les platanes du
Boulevard Dubreuil, chemin de Grande
Communication n° 9, dans la traversée
d'Orsay, soient abattus pour l'assainisse-
ment de la chaussée, des propriétés voi-
sines et pour la préservation des arbres
fruitiers appartenant à l'hospice contigus
à ces platanes.

Traitement des cantonniers communaux
 Le Conseil décide que le traitement mensuel des cantonniers communaux sera porté de 120^{fr} à 135^{fr}, à partir du 1^{er} Mars prochain.

Balayage de la Mairie.
 Le Conseil décide que l'indemnité mensuelle accordée à Mme Junier, pour le balayage de la Mairie, sera portée de 10^{fr} à 15^{fr}, à partir du 1^{er} Mars prochain.

Secours M^{me} Mauge
 Un secours mensuel de 5^{fr} est accordé à M^{me} Veuve Mauge, domiciliée Avenue Saint-Etienne.

Sorteur de dépêches
 Le Conseil ajourne la décision à prendre sur l'augmentation du traitement du porteur de dépêches.

Logement de M^{me} Gaspard
 La demande d'allocation formulée par M^{me} Veuve Gaspard, pour le paiement de son loyer, est rejetée.

Médicaments aux familles des Mobilisés
 La fourniture gratuite des produits pharmaceutiques, ne sera plus accordée aux femmes de Mobilisés, sans enfants.

Citations.

Ordre du Régiment N^o 304
 Le Lieutenant Colonel Derdos, commandant le 409^e Régiment d'Infanterie. Cite à l'ordre du Régiment: le caporal G. Carcher, et bien que son âge le désignait pour rester au train de combat, a demandé pendant la période active des opérations, à marcher en ligne, et a été volontaire pour toutes les liaisons, dans les cas les plus dangereux, pendant les jours des 12, 13, 14, 15 et 16 Octobre 1916. A donné aux plus jeunes l'exemple du courage et du dévouement. Croix de Guerre. Aux armées, le 9 Novembre 1916. Le Lieutenant Colonel, Commandant le Régiment.
 Signé: Derdos.

Gond Fernand Auguste Matricule 77511
 Soldat de 1^{re} classe, à la 3^e Cie du 82^e Régiment d'Infanterie.

Soldat très brave: le 19 Juin 1916, s'est